

MEMO Fonctionnement Commission bouc

Mise à jour janvier 2022

Une commission d'amélioration, basée sur des critères de « performance » et sur le type

L'objectif de la commission bouc est de sélectionner collectivement des boucs améliorateurs sur 2 plans : sur le lait grâce au contrôle de performance (contrôle laitier et pesées de chevreaux) qui permet de désigner les mères à boucs, ainsi que sur le type. Les animaux sélectionnés doivent en effet présenter un « plus » par rapport au standard lui-même, pour être améliorateurs sur ce plan-là également. Cette sélection est destinée à concilier les exigences potentielles des éleveurs, qu'ils soient fromagers ou allaitants, pour éviter que chacun ne fonctionne de son côté, d'autant plus que la population de chèvre des Pyrénées est restreinte (ce qui était encore plus vrai au démarrage de la commission).

En ce qui concerne le travail de la commission bouc, l'objectif d'amélioration se fait :

- 1 : sur le lait (c'est le premier critère) grâce au contrôle de performance (contrôle laitier et pesées de chevreaux) qui permet de désigner les mères à boucs
- 2 : sur le type. Les animaux sélectionnés doivent en effet présenter un « plus » par rapport au standard lui-même, pour être améliorateurs sur ce plan-là également

La commission bouc, est donc au service des éleveurs qui souhaitent travailler sur ces deux aspects. Bien entendu, il est rappelé que chacun est libre de ses propres choix, et on peut rappeler que les éleveurs ayant des critères plus ciblés ou plus personnels peuvent solliciter l'association pour avoir des contacts adéquats de façon à sélectionner eux-mêmes leurs reproducteurs.

La visite des élevages concernés (les élevages qui participent au contrôle de performances) est très importante : elle doit permettre d'explicitier les objectifs de la commission aux éleveurs visités pour éviter tout malentendu sur le rôle et les objectifs de la commission ; elle doit aussi permettre d'écouter leurs problématiques et leurs besoins. La sélection d'un ou de plusieurs jeunes boucs ne doit pas être systématique mais bien procéder d'un choix réel et éclairé.

Organisation des visites et processus de sélection :

- Les responsables des sous groupes prennent contact avec les élevages à visiter et assurent la coordination des groupes.

- **Fanny leur communique une liste de « mères à bouc potentielles » présélectionnées (liste qui est disponible sur la page dédiée à la commission bouc en ligne).**

Pour mémoire, les mères à boucs sont identifiées sur le critère de la matière utile (combinaison de la quantité de lait produite et des taux pour les chèvres au contrôle laitier) ou sur le GMQ du premier mois des chevreaux (élevages qui réalisent des pesées). Seuls les petits mâles issus de ces mères peuvent être retenus par la commission. Certaines chèvres peuvent être identifiées comme mères à boucs sur des critères de performance et présenter également une originalité intéressante. Il sera intéressant de privilégier les petits mâles issues de ces mères en particulier.

- Dans l'idéal, il faudrait que la commission fasse sa visite 1 à 2 mois après les mises bas.
- Les « mères à boucs potentielles » qui présentent des défauts par rapport au standard doivent être écartées et signalées à Fanny
- Les jeunes boucs doivent être conformes au standard de la race et indemnes de défauts rédhibitoires (mâchoire normale, aplombs droits, pas de doubles trayons) ; les jeunes boucs élevés au biberon ne peuvent pas être retenus (risque de comportement dangereux une fois adultes)
- Les éventuels défauts de la mère seront à prendre en compte le cas échéant (ex : manque de rusticité, mauvais caractère, traite difficile, mauvaise mamelle, mauvais aplombs...)
- **Plusieurs photos (et des vidéos!) des jeunes mâles présélectionnés et de leurs parents devront être prises et transmises à Fanny (par mail ou par WhatsApp)** pour que les choix définitifs puissent validés lors de la prochaine commission. Le choix définitif des boucs achetés ne se fera que lors d'une commission téléphonique (il faut veiller à en avvertir l'éleveur).
- **Les mères des petits mâles présélectionnés sont systématiquement testées pour le Caev** (les candidatures des petits mâles issus d'une mère positive au Caev ne seront pas retenues)
- Il est aussi envisageable que l'association achète des boucs adultes dont on connaît les origines (mère classée mère à bouc) et les produits. Les éventuels « candidatures » seront examinées lors des réunions de la commission bouc.

Attention, il faut prévenir les éleveurs visités que la présélection d'un jeune bouc lors du passage de la commission ne vaut pas promesse d'achat par l'association ! Les animaux présélectionnés seront validés dans un deuxième temps par l'ensemble de la commission bouc.

- **Des commissions boucs téléphoniques sont organisées régulièrement au fur et à mesure de l'avancée des visites** de façon à pouvoir donner une réponse rapide aux élevages qui ont été visités (pour éviter de porter préjudice aux éleveurs concernés dans le cas où le petit mâle ne serait finalement pas validé)
- Une réunion est organisée en fin de campagne pour faire un bilan.

Une fois les boucs validés, Fanny se charge des formalités administratives et sanitaires auprès des éleveurs concernés (facturation, analyses vétérinaires, transfert, ...). Pour mémoire :

Les jeunes boucs achetés par l'association sont soumis à des analyses vétérinaires (brucellose, CAEV, Fièvre Q, Chlamydirose, Paratuberculose et agalaxie) tout comme les boucs asso adultes qui changent d'élevage. NB le Caev n'est pas toléré pour les boucs association. Les frais d'analyse sont pris en charge par l'association.

Le tarif d'achat des jeunes boucs est fixé depuis fin 2020 à 100 € TTC pour des petits boucs sevrés de 18 kg minimum jusqu'à 25kg et de 120 € pour les jeunes boucs de plus de 25 kg.

Grille d'aide à la sélection des chevreaux

Un soin particulier doit être apporté aux photos/vidéos (y compris des mères/pères) – notamment sur l'angle de vue (profils, arrière, dos, face, et trois-quarts).

Critères éliminatoires	Doubles trayons Raie noire sur le dos Couleur chamoisée (y compris si elle se limite aux oreilles) Aplombs fins Défaut d'aplombs ou de mâchoire Portée triple Elevé au biberon
Critères à considérer dans leur ensemble pour le chevreau examiné	Poids de naissance suffisant (4-4,5 kg) Poitrail ouvert et large Longueur de dos Oreilles suffisamment longue (museau) Aplombs forts (un animal qui a de l'os) Développement général harmonieux Grosse tête
Critères relatifs à la mère du chevreau	Chèvre de présentant pas de problématique particulière au niveau de la mamelle et de la traite Chèvre satisfaisante au niveau du type

Affectation des jeunes boucs

Les boucs association (jeunes et adultes) sont affectés dans les différents élevages bénéficiaires par l'association de façon à **limiter la consanguinité et faciliter l'intégration de l'animal dans le troupeau (conduite similaire)**. Les requêtes individuelles des éleveurs portant sur l'âge ou la couleur de l'animal par exemple, sont prises en compte dans la mesure du possible. **Les élevages réalisant un contrôle de performance (contrôle laitier ou pesées de chevreaux) sont prioritaires** mais ce dispositif est ouvert à tous les éleveurs adhérents sur simple demande et dans la limite des boucs disponibles. Le bénéficiaire ne peut céder ou prêter le bouc à un tiers sans l'accord de l'association.

Depuis 2016 une **participation financière symbolique de 20€** est demandée pour chaque bouc association à l'entrée du bouc sur l'élevage.

Une **convention de mise à disposition est signée entre le bénéficiaire et l'association**. La durée de cette mise à disposition est de deux ans. Le bénéficiaire est tenu de veiller au bon état sanitaire de l'animal (prophylaxie annuelle, vigilance et soins adaptés le cas échéant) et de signaler à l'association toute difficulté rencontrée. Le bénéficiaire s'engage en outre à respecter la date de transfert préconisée par l'éleveur naisseur. Cette date doit être fixée par ce dernier au moins 1 mois à l'avance (Il est possible de demander une prise en charge des frais de déplacement lié au transport d'un bouc association). **Une fiche de suivi des boucs va être mise en place en 2022**

Les membres de la commission bouc sont tenus de respecter des règles de bonne conduite lors de la visite des élevages

Il est nécessaire de :

- mettre des **surchausses jetables ou nettoyables** en entrant sur les élevages pour éviter toute contamination (des chaussures propres peuvent faire l'affaire à condition qu'elles soient nettoyées après chaque visite).
- **demander l'autorisation de l'éleveur** avant d'entrer dans le bâtiment/le parc des animaux ; idem pour manipuler les animaux (chèvres et chevreaux)
- respecter les pratiques de chacun et **ménager les susceptibilités** ☺ en évitant de critiquer les choix des éleveurs dans le domaine de la sélection (notamment par rapport au « type »)
- **explicitier les objectifs de la commission** aux éleveurs visités pour éviter tout malentendu sur le rôle et les objectifs de la commission. Cette visite peut en effet amener une forme d'attente des éleveurs visités (validation et valorisation de leur travail quotidien et des contraintes éventuelles liées au contrôle de performance). La sélection d'un ou de plusieurs jeunes boucs ne doit pas être systématique mais procéder d'un choix réel et éclairé ! La visite doit cependant être l'occasion de valoriser le travail des éleveurs et de préciser que la commission opère une sélection « collective » qui n'empêche aucunement les choix de sélection « individuels ». Elle doit aussi permettre d'écouter leurs problématiques et leurs besoins
- **expliquer les raisons du choix ou du refus d'un bouc** (attention, les silences sont souvent mal interprétés : l'éleveur aura tendance à penser que ses animaux sont mauvais et que vous n'osez pas lui dire). Vous pouvez vous référer à la grille

Bonnes visites à tous !

Une prise en charge des frais de déplacement est prévue (sur la base des kilomètres parcourus + tickets de péage le cas échéant). Demandez le remboursement auprès de l'association sans tarder svp

Commission BOUCS – Date :

Elevage	
Alimentation des mères ?	
Complémentation des chevreaux ?	
Contrôle de performances ?	<input type="checkbox"/> contrôle laitier <input type="checkbox"/> pesées de chevreaux

Petit bouc N° Photos n°	Petit bouc N° Photos n°
Date de naissance :.....	Date de naissance :.....
Couleur et description :.....	Couleur et description :.....
Naissance <input type="checkbox"/> simple <input type="checkbox"/> double	Naissance <input type="checkbox"/> simple <input type="checkbox"/> double
Père(s) :	Père(s) :
Mère :	Mère :
Poids de naissance :.....	Poids de naissance :.....
Alimentation : <input type="checkbox"/> le chevreau est bien sous la mère	Alimentation : <input type="checkbox"/> le chevreau est bien sous la mère
Date approximative sevrage :	Date approximative sevrage :
Défauts éventuels du chevreau : <input type="checkbox"/> Doubles trayons <input type="checkbox"/> Aplombs <input type="checkbox"/> Autre :	Défauts éventuels du chevreau : <input type="checkbox"/> Doubles trayons <input type="checkbox"/> Aplombs <input type="checkbox"/> Autre :